

# LE POINT SUR LES MATHÉMATIQUES DANS LES BTS À LA RENTRÉE 2015

## I. LES PROGRAMMES ET LES HORAIRES

### I. 1 Le cadre général des programmes et les ressources

#### Le site de la Dgesip

La Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle met en ligne à l'adresse <http://www.sup.adc.education.fr/btslst> les référentiels des différentes spécialités de BTS, ainsi que l'[arrêté du 4 juin 2013](#) rénovant les programmes de mathématiques.

Ce dernier arrêté ne tient pas compte des créations ou rénovations récentes. Pour les programmes de mathématiques des BTS créés ou rénovés à la rentrée 2014 et à la rentrée 2015 il faut consulter les référentiels correspondants : il s'agit des BTS « Comptabilité et gestion », « Systèmes photoniques », « Systèmes numériques », « Systèmes constructifs bois et habitat », « Maintenance des systèmes », « Fluides-énergies-domotique » et « Innovation textile ».

Jusqu'en 2015, une expérimentation de « modularisation » a été menée sur certains BTS. Cette expérimentation a pris fin.

### I. 2 Les nouveautés à la rentrée 2015 en première année de section de technicien supérieur

Pour les BTS de cette section I.2, les textes entrent en application à la rentrée 2015 pour la première année, en 2016 pour la deuxième année, et la première session de l'examen est en 2017.

#### Comptabilité et gestion

Le BTS « Comptabilité et gestion » succède au BTS « Comptabilité et gestion des organisations ».

Arrêté du 3 novembre 2014 et [BO n°46 du 11 décembre 2014](#).

[Référentiel](#).

Horaires : 1,5 + 0,5 en première et en seconde année.

CCF : deux situations de 55 minutes.

#### Systèmes photoniques

Le BTS « Systèmes photoniques » succède au BTS « Génie optique ».

Arrêté du 3 juin 2015 et [BO n°27 du 2 juillet 2015](#).

[Référentiel](#).

Horaires : 2 + 2 en première année et 1 + 2 en seconde année.

CCF : deux situations de 90 minutes **maximum**.

### I. 3 Les nouveautés à la rentrée 2015 en deuxième année de section de technicien supérieur

Pour les BTS de cette section I.3, les textes sont entrés en application à la rentrée 2014 pour la première année, entrent en application à la rentrée 2015 pour la deuxième année, et la première session de l'examen est en 2016.

**Systèmes numériques**

Le BTS « Systèmes numériques » a succédé aux BTS « Informatique et réseaux pour l'industrie et les services » et « Systèmes électroniques ».

[Arrêté](#) du 15 novembre 2013 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « systèmes numériques », option A « informatique et réseaux » et option B « électronique et communications ».

[Arrêté](#) du 10 janvier 2014 modifiant l'arrêté du 15 novembre 2013 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « systèmes numériques », option A « informatique et réseaux » et option B « électronique et communications ».

[référentiel](#).

Horaires : 2+1+0, en première et seconde année.

CCF : deux situations de 55 minutes.

**Systèmes constructifs bois et habitat**

[Arrêté](#) du 10 février 2014 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « systèmes constructifs bois et habitat ».

[Référentiel](#).

Horaires : 2+1+0, en première et seconde année.

CCF : deux situations de 55 minutes.

**Maintenance des systèmes**

Le BTS « Maintenance des systèmes » a succédé au BTS « Maintenance industrielle ».

[Arrêté](#) du 26 février 2014 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « maintenance des systèmes », option A « systèmes de production », option B « systèmes énergétiques et fluidiques », option C « systèmes éoliens ».

[Référentiel](#).

Horaires : 2+1+0, en première année, 1+2+0 en seconde année.

CCF : deux situations de 55 minutes.

**Fluides-énergies-domotique**

Le BTS « Fluides-énergies-domotique » a succédé aux BTS « Fluides-énergie-environnement » et « Domotique ».

[Arrêté](#) du 26 février 2014 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « fluides-énergies-domotique », option A « génie climatique et fluide », option B « froid et conditionnement d'air », option C « domotique et bâtiment communicants ».

[Référentiel](#).

Horaires : 2+1+0, en première et seconde année.

CCF : deux situations de 55 minutes.

**Innovation textile**

Le BTS « Innovation textile » a succédé au BTS « Productique textile ».

[Arrêté](#) du 13 mai 2014 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « innovation textile » option A « structures », option B « traitements ».

[Référentiel](#)

Horaires : 2+1+0, en première et seconde année.

CCF : deux situations de 55 minutes.

## II. LA CERTIFICATION

### II. 1 L'épreuve ponctuelle de mathématiques

#### Suppression du formulaire de mathématiques, usage des calculatrices

La [note de service](#) n°2014-0009 du 20-6-2014 parue au BO n°28 du 10 juillet 2014 a supprimé le formulaire de mathématiques pour les épreuves ponctuelles des BTS à partir de la session 2015 ; certaines formules peuvent être incluses dans le sujet, ou ajoutées en annexe, en fonction de la nature des questions.

La [circulaire 99-186](#) portant sur l'usage de la calculatrice à l'examen s'applique encore aux BTS durant toute l'année scolaire 2015-2016.

#### Les groupements en mathématiques

Pour l'évaluation ponctuelle à l'épreuve de mathématiques, les spécialités de BTS sont réparties dans des groupements. Chaque année, une note de service publiée au BO indique la répartition des spécialités de BTS dans chaque groupement. Elle précise notamment que « dans chaque groupement, le sujet de mathématiques est commun en totalité ou en partie. Cependant, pour certaines spécialités d'un même groupement, il n'est pas exclu d'introduire dans le sujet quelques questions distinctes, voire un exercice distinct, afin de préserver leur spécificité ». Il est à noter que la disposition autorisant un sujet en partie commun a été systématiquement utilisée à chaque session, depuis la création des groupements en 1999, dans au moins un des groupements A, B, C ou D.

Les groupements pour les épreuves ponctuelles de mathématiques de la session 2016 sont parus au [BO n° 28 du 9 juillet 2015](#) (note de service n° 2015-100 du 18-6-2015). Ces groupements actualisés priment sur ceux parfois mentionnés dans les référentiels.

### II. 2 Le contrôle en cours de formation dans les BTS

Depuis la rentrée 2011, le contrôle en cours de formation entre dans une grande partie des BTS rénovés ou créés.

#### Rentrée 2011

- « Services informatiques aux organisations » pour l'unité d'algorithmique appliquée enseignée en première année ;
- « Bâtiment » ;
- « Travaux publics » ;
- « Conception et réalisation de systèmes automatiques ».

#### Rentrée 2012

- « Métiers de la mode ».

#### Rentrée 2013

- « Conception et réalisation de carrosserie ».

#### Rentrée 2014

- « Systèmes numériques » ;
- « Systèmes constructifs bois et habitat » ;
- « Maintenance des systèmes » ;
- « Fluides-énergies-domotique » ;
- « Innovation textile ».

#### Rentrée 2015

- « Comptabilité et gestion » ;
- « Systèmes photoniques ».

Le contrôle en cours de formation repose sur deux situations d'évaluation, en général de 55 minutes, l'une en première année, l'autre en seconde. Le programme de mathématiques est alors réparti sur les deux années, tel qu'indiqué dans le référentiel du BTS.

Pour plus de détails sur le CCF, voir l'annexe à cette note.

### **III. Un nouvel outil collaboratif**

Le réseau professionnel d'échange et de partage [Viaeduc](#) est opérationnel. Nous encourageons les enseignants à s'inscrire sur cette plateforme, puis à rejoindre, créer ou animer des groupes de façon à enrichir leur expérience au contact de leurs pairs.